

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-12-08-2f

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le 08 DECEMBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Gérard ALLARD, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHE, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Marie SANCHEZ-RUIZ, Claude DAULIACH, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Sylvie MACEL, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU (présente jusqu'à 18H20), Yvon MARTIN.

Procurations :

*Lucette ALBERTO donne pouvoir à Gérard ALLARD,
Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Muriel PRADES,
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,
Olivier CABASSUT donne pouvoir à Pascal VIVIANI,
Elisabeth CERNEAU donne pouvoir à Yvon MARTIN à partir de 18H20.*

Objet : Subvention à une association.

L'association « Les amis du Carnaval » a présenté un dossier de demande de subvention complet.

Cette association qui œuvre pour l'organisation d'animations carnavalesques et la gestion de l'animal totémique de la commune sollicite une subvention au titre de l'exercice 2022 afin de préparer l'organisation du carnaval de Vias 2023.

Ce projet défend le rayonnement de la ville et représente un intérêt communal qu'il convient de soutenir.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances en date du 1^{er} décembre 2022,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des votants ; les élus membres ne prenant pas part au vote,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 18 000 € à l'association « Les amis du Carnaval » au titre de l'exercice 2022.

PRECISE que la subvention pourra être versée sous forme d'acomptes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Municipality of Vias (Hérault). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE VIAS (Hérault)'. The signature is a large, stylized scribble.

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

A black ink signature is written over a circular official stamp of the Municipality of Vias (Hérault). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE VIAS (Hérault)'. The signature is a large, stylized scribble.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : **12 DEC. 2022**
Publié le : **12 DEC. 2022**